

**Direction des Routes Départementales
Service Aménagement**

Laurent Brun
Tel : 04 75 76 79 70

A Monsieur Nicolas MARTIN

Président de l'Association REVV

1 rue Michel Servet

26000 VALENCE

Objet : Vandalisme sur la Viarhona

Références : Votre courrier du 2 juin 2015

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence, vous attirez notre attention sur les problèmes de vandalisme et des anomalies de signalisation pouvant affectant la sécurité des usagers de la Viarhona.

En ce qui concerne le premier point, je vous confirme que les demi-barrières objet de ce vandalisme seront prochainement remplacées ou réparées. Il a par ailleurs été convenu, en concertation avec les collectivités concernées, de compléter cette action par la pose de nouvelles demi-barrières sur le territoire des communes de Mauves et Glun, de manière à mieux contenir les usages déviants aujourd'hui constatés sur cette section.

Quant à la signalisation, je rappelle que la Viarhona se compose de 3 types de tronçon :

- les sections en voie verte, strictement réservées aux usages doux (et aux véhicules de service et d'entretien des autorités gestionnaires). Il s'agit pour l'essentiel de sections sur digue du Rhône ou de voies de contre-canal. La signalisation doit en être annoncée par les panneaux de type C115.
- Les sections (dites « douces ») pour lesquelles la circulation est interdite aux véhicules motorisés, exceptés les ayants droit (riverains, pêcheurs munis de leur carte de pêche,...). Ces sections, qui constituent une grande partie de l'itinéraire Viarhona ardéchois, doivent quant à elles être signalées par le panneau de police B7b, accompagné du panneau « sauf ayants droit ».
- Les sections sur voies ouvertes à la circulation publique (essentiellement des voiries communales à faible trafic) et sur lesquelles les modes doux en partagent l'usage avec tout type de véhicule motorisé. le panneau « partageons la route » est approprié à ces sections.

A ce jour, la signalisation mise en place sur les sections ardéchoises de la Viarhona n'est effectivement pas tout à fait conforme à ces principes, sa régularisation est prévue prochainement.

Vous évoquez enfin dans votre courrier, pour ce qui nous concerne, les aménagements complémentaires restant à réaliser en Ardèche sur ce secteur au titre de la Viarhônga : Je vous confirme que la traversée de Tournon sera terminée d'ici l'été, et que les discussions sont par ailleurs en cours avec le Département de la Drôme pour convenir des modalités de réalisation de la liaison entre Glun et La Roche-de-Glun.

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Aménagement

Laurent Brun



le 12 juin 2015

Copie à :

Mr Michel Brunet, Président de la communauté de communes Hermitage Tournonais